

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA COMMISSION PREVENTION DU POLE SANTE DU 10 DECEMBRE 2024**

Présents :					
N° du point à l'ordre du jour	Intitulé du point à l'ordre du jour	Conclusions de l'échange	Pilote de la suite à donner	Deadline	Commentaires
1	<b>Retour sur l'inspection des installations de niveaux de confinement par la DGRI (14 novembre 2024), par Héléne BRIN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-visite de 2 inspecteurs assermentés dans un cadre pénal (code de l'environnement et du travail): inspection de 5 laboratoires identifiés le matin avec études documentaires l'après midi,</li> <li>-pas de constat de délit, pas de PV dressé =&gt; transmission d'un rapport provisoire avec préconisations ; après l'établissement d'un rapport final, construction d'un plan de remédiation,</li> <li>-arrêt immédiat du fonctionnement du laboratoire confinement L3 IRS2-NBT (TaRGeT) pour 2 raisons : "conception du laboratoire qui ne permet pas son herméticité, absence de maîtrise des procédés d'inactivation, de décontamination et désinfection par manque de preuve de leur efficacité",</li> <li>-réception courrier ministère : demande particulière sur le stockage ou destruction des éléments OGM. Travail actuellement engagé avec les directeurs d'unité. En complément, au niveau de l'établissement, mise en place d'une cellule de crise avec identification des différents impacts : financiers, santé, technique (travaux), activités...(prochaine réunion 20/12/2024), avec vocation à perdurer,</li> <li>-suivi particulier instauré sur Nantes Université dans le cadre de la définition des OGM de classe 3 de la part des inspecteurs,</li> <li>-impact fort sur les personnels et l'activité de recherche de l'unité dans un bâtiment neuf en lien avec l'arrêt de l'activité et les travaux à venir,</li> <li>-groupe de travail actuel sur les procédures de décontamination afin de permettre d'identifier les travaux, en lien avec la métropole,</li> <li>-concentration des équipes de travail actuellement sur la problématique des L3 puis travail global en début d'année 2025 avec l'ensemble des acteurs,</li> </ul>	DDSPS		Cellule de crise en action et travaux de groupes en cours. Travail plus global sur l'ensemble des laboratoires NU en début d'année 2025
2	<b>Évaluation des risques psychosociaux et leur intégration dans le DUER (Pascale JOLLIET, Emmanuelle HUBERT et Héléne BRIN)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-voir PPT (Slide 05 à 18)</li> <li>-formation des duos de professionnels dans le cadre d'une culture commune afin de comprendre et de mettre en action</li> </ul>	DGS		
	<b>DUER : point sur la campagne 2024 et perspective en termes d'outils par Héléne BRIN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-voir PPT de présentation (Slides 19 à 22)</li> <li>-acquisition d'un outil dématérialisé commun "Normea" (société Isiware, St Herblain)</li> <li>-déploiement avec formation des Assistants de Prévention</li> </ul>	DDSPS		Début d'année 2025 avec objectif campagne 2025 (juin à septembre 2025)
3	<b>Lutte contre la sédentarité : Présentation de la feuille de route par Enora LEJEUNE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-voir PPT de présentation (Slides 23 à 32)</li> <li>-promouvoir le mouvement au quotidien et la mobilité (format de réunion, créneaux réservés professionnels SUAPS, espaces vélos sécurisés...)</li> <li>-investissement adaptation postes de travail (vélo bureau, bureau debout...)</li> </ul>	DGS		Au long terme
4	<b>Projet bâtiminaire : point sur l'IRS 2020 présenté par Claire-Marie BRIGNOU</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-voir PPT de présentation (Slides 33 à 43)</li> <li>-création d'un "COMEX IRS 2020" et accompagnement par une cheffe de projet</li> <li>-livraison CHU prévue en 2027, transfert vers IRS 2020 prévu début 2028</li> </ul>	Arrivée d'Agnès De France, cheffe de projet IRS 2020		01/2025 Point de vigilance sur la prévention
5	<b>Actions menées : Retour sur l'expérience des lombricomposteurs par Nina BON et Guylène HAMERY</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-voir PPT de présentation (Slides 44 à 48)</li> <li>-adapter le lieu d'installation des lombricomposteurs en fonction des besoins des usagers et des nuisances occasionnées</li> <li>-coût de fonctionnement : 1000 euros/lombricomposteur sur contrat de 2 ans</li> </ul>	Nina BON (MTE) et Terra Vorace		Contrat sur 2 ans (=>avril 2026)